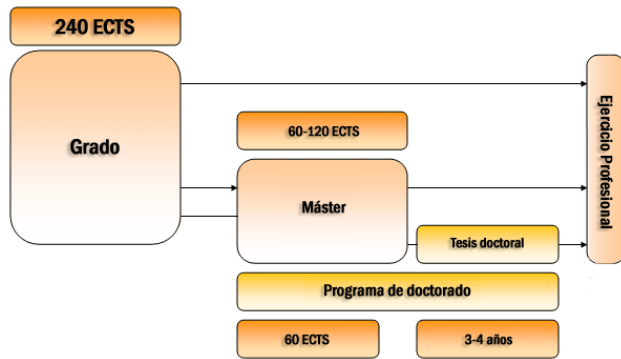


## Quelle est la structure de l'enseignement supérieur en Espagne ?

Les élèves du Benelux ayant obtenu le certificat qui leur permet d'avoir accès aux études supérieures dans leur pays peuvent accéder aux études universitaires et aux enseignements artistiques supérieurs – qui ont une structure de Bachelier et Master (Grado et Máster en espagnol) comme celle de l'enseignement universitaire, ainsi qu'à la formation professionnelle de degré supérieur.

Structure du Bachelier et du Master en Espagne :



**Structure du système éducatif espagnol :**

<http://www.mecd.gob.es/educacion-mecd/areas-educacion/sistema-educativo/principios-fines/estructura.html>

**Enseignement universitaire :**

<http://www.mecd.gob.es/educacion-mecd/areas-educacion/sistema-educativo/enseñanzas/enseñanzas-universitarias.html>

**Enseignements artistiques :**

<http://www.mecd.gob.es/educacion-mecd/areas-educacion/sistema-educativo/enseñanzas/enseñanzas-artisticas.html>

**Formation professionnelle :**

<http://www.todofp.es/>

**Plus d'informations :**

<http://www.mecd.gob.es/portada-mecd/>



NIP0-030-1-4-268-1

## Quelles études puis-je suivre et où ?

Sur [www.universidad.es](http://www.universidad.es) vous trouverez une vaste information pour les étudiants étrangers qui souhaitent étudier dans une université espagnole, y compris sur les diplômes de Grado et Máster qui sont dispensés en anglais.

Dans la section 'Universidades' / 'Qué estudiar y dónde' du site web du Ministère de l'Éducation, de la Culture et du Sport vous trouverez l'information sur les études que vous pourrez suivre dans les différentes universités espagnoles.

<http://www.mecd.gob.es/educacion-mecd/areas-educacion/universidades.html>

La plupart des universités se sont associées à des entreprises et des centres de recherche à travers les Campus d'Excellence Internationale. Pour plus d'information :

<http://www.mecd.gob.es/educacion-mecd/areas-educacion/universidades/convocatorias/entidades/campus-excelencia-internacional.html>

## Que dois-je faire si au terme de mes études secondaires je désire commencer des études universitaires en Espagne ?

En Espagne, les étudiants doivent réussir une épreuve d'accès à l'université (PAU). Les étudiants des systèmes éducatifs des pays de l'Union Européenne en sont exemptés, mais ils peuvent faire les examens de la phase spécifique pour obtenir une qualification d'admission aux études universitaires choisies plus élevée.

Ceux qui souhaitent étudier dans des universités espagnoles doivent s'adresser à l'UNED et remplir les formalités suivantes :

- **Accès direct sans "PAU"**: S'adresser à l'UNED dans le délai qui sera fixé (normalement à partir du mois d'avril) pour demander une « Credencial ». Toute la documentation requise devra se présenter à l'UNED (les photocopies conformes des documents requis peuvent être confrontées avec l'original par les centres associés à l'UNED à l'étranger).



- **Accès à travers la phase spécifique de la "PAU"**: S'inscrire à la phase spécifique de l'épreuve sur le site [www.uned.es/selectividad](http://www.uned.es/selectividad) et envoyer à l'UNED la demande d'inscription avec le reçu de la demande de la « Credencial » et le reste des documents requis.

## Que dois-je faire pour accéder aux enseignements artistiques et à la formation professionnelle du degré supérieur ?

La reconnaissance du certificat de fin d'études secondaires est nécessaire pour pouvoir accéder aux études artistiques supérieures ou à la formation professionnelle de degré supérieur (indépendamment des autres conditions).

Vous pouvez faire la demande de reconnaissance du diplôme à travers le Service d'Éducation de l'Ambassade d'Espagne.

## Que dois-je faire si je souhaite poursuivre mes études universitaires entamées dans un autre pays en Espagne ?

Dans ce cas, vous devez demander l'équivalence de vos études partielles à l'université que vous aurez choisie. L'université vous communiquera les cours qui seront reconnus et ceux que vous devrez mener à bien.

Le diplôme de « Bachelier » académique obtenu dans une université du Benelux donne accès – sans nécessité d'une homologation - aux études de Master en Espagne.

## Normative générale :

- [Ley Orgánica 2/2006, de Educación \(LOE\)](#), modifiée par la L.O. 8/2013, d'Amélioration de la Qualité de l'Enseignement (LOMCE).

- [R.D. 412/2014](#), qui établit la base normative des procédures d'admission aux études universitaires.

Attention : la LOMCE a modifié l'accès aux études universitaires pour l'année 2016-2017.

## Quel est le niveau d'espagnol dont j'aurais besoin ?

La majorité des cours universitaires espagnols se donnent en espagnol, il vous sera donc requis une connaissance approfondie de la langue.

Le niveau d'espagnol requis peut être accrédité par le Diplôme d'Espagnol comme Langue Etrangère (DELE), expédié par l'Institut Cervantes, si l'Université l'exige.

L'Institut Cervantes offre également des cours généraux d'espagnol et de préparation au DELE. Les centres les plus proches sont ceux sis à Bruxelles, Utrecht et Paris.

Pour des plus amples informations :

<http://www.cervantes.es/default.htm>

<http://bruselas.cervantes.es/es/default.shtm>

Pour plus d'informations sur les cours d'espagnol en Espagne :

<http://eee.cervantes.es/es/index.asp>

<https://oasext.mec.es/Sisinfprd/plsqlprd/espaniol>

## Où puis-je solliciter une bourse d'études ou une aide économique ?

Quelques institutions publiques espagnoles offrent des bourses aux étrangers qui souhaitent faire de la recherche ou continuer des études en Espagne.

### Information sur les bourses d'études :

**Ministère de l'Éducation, de la Culture et du Sport :**

[http://www.mecd.gob.es/servicios-al-ciudadano-](http://www.mecd.gob.es/servicios-al-ciudadano-mecd/becas-ayudas.html)

[mecd/becas-ayudas.html](http://www.mecd.gob.es/servicios-al-ciudadano-mecd/becas-ayudas.html)

**Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération :**

[http://www.aecid.es/ES/impl%C3%ADcate/becas-y-](http://www.aecid.es/ES/impl%C3%ADcate/becas-y-lectorados)

[lectorados](http://www.aecid.es/ES/impl%C3%ADcate/becas-y-lectorados)

**Bourses pour des étudiants universitaires :**

[https://sede.educacion.gob.es/catalogo-tramites/becas-](https://sede.educacion.gob.es/catalogo-tramites/becas-ayudas-subvenciones/para-estudiar/grado/general-universidad/general-universidad-2014.html)

[ayudas-subvenciones/para-estudiar/grado/general-](https://sede.educacion.gob.es/catalogo-tramites/becas-ayudas-subvenciones/para-estudiar/grado/general-universidad/general-universidad-2014.html)

[universidad/general-universidad-2014.html](https://sede.educacion.gob.es/catalogo-tramites/becas-ayudas-subvenciones/para-estudiar/grado/general-universidad/general-universidad-2014.html)



## Où puis-je trouver plus d'informations sur ... ?

**Ministère de l'Éducation, de la Culture et du Sport :**

[www.mecd.gob.es](http://www.mecd.gob.es)

**Fondation universidad.es :**

[www.universidad.es](http://www.universidad.es)

**Study in Spain :**

<http://www.studyinspain.info/>

**Le système universitaire espagnol :**

<http://www.universidad.es/estudiar-en-espana/el-sistema-universitario-espanol>

**Université Nationale d'Éducation à Distance (UNED)**

[http://portal.uned.es/portal/page?\\_pageid=93,1&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://portal.uned.es/portal/page?_pageid=93,1&_dad=portal&_schema=PORTAL)

**Accès à l'Université en fonction des points obtenus lors de l'épreuve d'accès à l'université (PAU) :**

<https://www.educacion.gob.es/notasdecorte/busquedaSimple.action>

**Autres liens d'intérêt :**

<http://www.mecd.gob.es/educacion-mecd/areas-educacion/estudiantes.html>

<http://www.iberestudios.com/>

[http://universidades-](http://universidades-iberoamericanas.universia.net/espa%C3%B1a/antes-salir/alojamiento.html)

[iberoamericanas.universia.net/espa%C3%B1a/antes-](http://universidades-iberoamericanas.universia.net/espa%C3%B1a/antes-salir/alojamiento.html)

[salir/alojamiento.html](http://universidades-iberoamericanas.universia.net/espa%C3%B1a/antes-salir/alojamiento.html)



## ÉTUDIER EN ESPAGNE

### Informations pour les étudiants du Benelux 2014



Consejería de Educación en Bélgica,  
Países Bajos y Luxemburgo  
Embajada de España  
Blv. Bischoffsheim 39 - B. 15  
1000 BRUSELAS  
Tel.: (+32) (0)2.223.20.33  
[consejeriabelgica.be@mecd.es](mailto:consejeriabelgica.be@mecd.es)  
[www.mecd.gob.es/belgica](http://www.mecd.gob.es/belgica)